

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 MAI 2009 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

09-325 - Fonds régional de recherche et d'innovation

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

09-326 - Relations internationales

* Subvention globale FEDER 2007/2013

09-327 - Création de la ligne de production « pâte à choux » par l'entreprise TARTEFRAIS à Falaise (Calvados).....

09-328 - Conseil en Energie Partagé 2008-2010 par l'Association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Orne (CAUE 61)

09-329 - Démarche collective du chantier Bilan Carbone® par l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA)

09-330 - Association Régionale Biomasse Normandie – animation d'un Espace Info-Energie 2009

09-331 - Association Habitat Développement de l'Orne – animation d'un Espace Info-Energie 2009

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT - EMPLOI

09-332 - Aide aux entreprises.....

09-333 - Modernisation des territoires – contrat de site d'Argentan.....

09-334 - Stratégie de l'innovation et de la compétitivité (CPER) – la Basse-Normandie rejoint le pôle de compétitivité VALORIAL.....

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

09-335 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – projet de création d'un garage social porté par l'Association « ETAP'AUTO » à Cherbourg

09-336 - Aide à l'ingénierie technique et financière – Dispositifs locaux d'Accompagnement (DLA) et Centre Régional de Ressources et d'Animation (C2RA)

09-337 - Aide à l'ingénierie technique et financière – financement de la recherche-action portée par l'IRTS (Hérouville-Saint Clair).....

09-338 - Association Qualité Management (AQM) – Accompagnement des bonnes pratiques et opération développement durable

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

09-339 - « Aide au reclassement » – « formation des actifs et des salariés »

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

09-340 - Pays et Agglomérations – investissement

09-341 - Pays – Ingénierie

MAILLAGE DU TERRITOIRE

09-342 - Maillage du territoire

COMMUNICATIONS

09-343 - « La Basse-Normandie : une Vélo-Région »

TRANSPORTS FERROVIAIRES

09-344 - Création d'un TGV reliant Cherbourg-Roissy -Dijon

09-345 - Création de la desserte « Ligne Baie »

09-346 - Opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets Etat-Région – Desserte de la Baie du Mont-Saint-Michel

09-347 - Création d'une plateforme Internet d'information multimodale Régionale www.commentjyvais.fr

09-348 - Mise en place d'initiatives culturelles et touristiques pour valoriser la desserte ferroviaire TER de la Côte Fleurie

09-349 - Opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets Etat-Région – amélioration des performances Caen-Le Mans – Mise en conformité de l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite des gares d'Alençon, Sées, Surdon, Argentan

MER ET LITTORAL

09-350 - Patrimoine maritime

09-351 - Promotion nautique - Evènementiel

09-352 - Promotion nautique - patrimoine – Association AMERAMI

EDUCATION

09-353 - Amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

09-354 - Fonds commun du service d'hébergement

09-355 - Politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

09-356 - Enseignement supérieur

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

09-357 - Formations sanitaires et sociales.....

ENVIRONNEMENT

09-358 - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

09-359 - Parc Naturel Régional du Perche

09-360 - Stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales.....

09-361 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....

09-362 - Lutter contre les changements climatiques

09-363 - Air et Déchets – Plan Régional de la Qualité de l’Air en Normandie

09-364 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

09-365 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – outils du PRDFP

* Formation professionnelle continue - fonctionnement

09-366 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi

09-367 - Formation tout au long de la vie

09-368 - Contrat de Projets Etat-Région

09-369 - Apprentissage.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

09-370 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes.....

09-371 - « Formation des actifs et des salariés – Aide au reclassement »

09-372 - Programme de formation d’adéquation entre les besoins de main d’œuvre, des entreprises et la demande d’emploi « une formation - un emploi »

09-373 - Marchés de la formation professionnelle

CULTURE

09-374 - Création et diffusion artistiques et culturelles.....

09-375 - Education artistique et culturelle – fonctionnement.....

- 09-376 - Animation des territoires
- 09-377 - Coopération entre les deux régions normandes
- 09-378 - Valorisation et sauvegarde du patrimoine.....
- 09-379 - Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture.....

COOPERATION DECENTRALISEE

- 09-380 - Coopération décentralisée.....

DROITS DE L'HOMME

- 09-381 - Droits de l'homme

JEUNESSE ET SPORTS

- 09-382 - Amélioration des équipements sportifs.....
- 09-383 - Aide au sport de haut niveau – soutien aux pôles de haut niveau.....
- 09-384 - Aide au sport de haut niveau – Bourses aux athlètes de haut niveau pour la saison 2008/2009
- 09-385 - Aide au mouvement sportif – événements sportifs
- 09-386 - Aide au mouvement sportif – aides aux ligues et comités régionaux
- 09-387 - Politique jeunesse.....
- 09-388 - Vie associative
- 09-389 - Opération exceptionnelle – organisation des Jeux Equestres Mondiaux en 2014

SOLIDARITE URBAINE

- 09-390 - Aide à l'investissement

LOGEMENT

- 09-391 - Logement

SANTE ET TERRITOIRES

- 09-392 - Actions en faveur des personnes handicapées
- 09-393 - Prévention en matière de santé publique.....

ACTIONS DE SOLIDARITES

- 09-394 - Soutien aux actions de solidarités

AGRICULTURE

09-395 - Politiques de qualité CPER –fonctionnement

* Qualité et valorisation des productions CPER

09-396 - Investissement – investissements des agriculteurs nécessaires à une démarche de qualité

09-397 - Investissements agroalimentaires.....

09-398 - Qualité et valorisation fermière hors CPER – fonctionnement.....

* Politique de l’installation, emploi agricole

09-399 - Installation et emploi agricole hors CPER – investissement.....

09-400 - Installation CPER - fonctionnement

* Appui aux filières

09-401 - Filières animales CPER – investissement

09-402 - Filières animales CPER – fonctionnement

09-403 - Filières végétales CPER – fonctionnement.....

09-404 - Filière équine hors CPER – investissement

09-405 - Filière équine hors CPER – fonctionnement.....

09-406 - Filière équine CPER – fonctionnement

* Compétitivité filière bois CPER

09-407 - Investissement.....

09-408 - Filières végétales hors CPER – fonctionnement.....

09-409 - Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER – fonctionnement

PECHE ET CULTURES MARINES

09-410 - Filière pêche CPER – investissements à bord des navires de pêche.....

09-411 - Filière pêche hors CPER – investissement – installation des jeunes pêcheurs

09-412 - Dispositifs d’aides aux coopératives et organisations professionnelles – aide pour la COPEPORT MAREE OPBN.....

09-413 - Filière Pêche hors CPER – Promotion – Qualité – Valorisation des produits de la pêche

09-414 - Filière Pêche hors CPER – fonctionnement – Promotion – Qualité – Valorisation des produits de la pêche

09-415 - Filière Pêche hors CPER – Promotion – Qualité – Valorisation des produits de la pêche – manifestations

09-416 - Filière cultures marines hors CPER – investissements productifs dans l’aquaculture.....

TOURISME

- 09-417 - Professionnalisation des acteurs du tourisme
- 09-418 - Qualité dans le tourisme

FINANCES

- 09-419 - Modification concernant la régie de recettes « Cart@too » constituée auprès de la Région Basse-Normandie

PATRIMOINE

- 09-420 - Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel – fixation d'un loyer

PERSONNEL

- 09-421 - Subvention 2009 attribuée l'Association Sportive du Personnel.....

BATIMENTS REGIONAUX

- 09-422 - Développement durable – Agenda 21 – Autorisation de signature d'une convention de prestation de service relative à l'ouverture et à la gestion d'un compte au titre du registre national des certificats d'économies d'énergie (CEE)

PROMOTION DE LA REGION

- 09-423 - Soutien aux manifestations culturelles.....
- 09-424 - Soutien aux manifestations sportives.....
- 09-425 - Soutien aux actions de solidarité.....
- 09-426 - Soutien aux opérations d'animation locale

RELATIONS PUBLIQUES

- 09-427 - Mandats spéciaux.....

REPRESENTATION DU CONSEIL REGIONAL

- 09-428 - Conseil d'Administration du lycée « Louis Liard » à Falaise.....
- 09-429 - Conseil d'Administration de l'Association « Peindre en Normandie »
- 09-430 - Comité de Pilotage (COFIL) des sites Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et de ses affluents » et « Bocage et vergers du Sud Pays d'Auge »

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-325

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : Fonds régional de recherche et d'innovation

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 2 210 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 366 315 € au titre des cofinancements nationaux,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 119 844 € au titre du soutien aux collaborations internationales,
- . 710 537 € au titre des cofinancements nationaux,
- . 4 000 € au titre du soutien aux colloques scientifiques,
- . 54 294 € au titre du soutien aux actions de terrain ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

* au titre des cofinancements nationaux, conformément à l'annexe 1

- 366 315 € à divers organismes,

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

* au titre des chaires d'excellence

- 119 844 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'accueil de M. David BATES,

* au titre des cofinancements nationaux, conformément à l'annexe 1

- 710 537 € à divers organismes,

* au titre du soutien aux colloques scientifiques, conformément à l'annexe 2

- 4 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,

* au titre du soutien aux actions de terrain

- 54 294 € à la MIRIADE, pour l'animation du RDT-BN pour l'année 2009 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-326

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 707 934 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 10 000 €, pour le « Réseau Information Européenne »,

- sur l'AE « Dépenses AE Bruxelles » de 27 300 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 3 730 €, pour le paiement à UBIFRANCE des salaires du VIE de Bruxelles (complément) ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 10 000 € à la Maison de l'Europe, au titre de son activité 2009 ;

- d'autoriser :

- la prise en charge aux frais réels :

- . des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration de :

Marie-Françoise DUJARIER, Directrice NOVEA (Association pour la Diffusion des Nouvelles Technologies), intervenante lors de l'Assemblée Générale de l'Arc Atlantique à Santander (Espagne) du 14 au 15 mai 2009,

- . des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration en Basse-Normandie des quatre personnes suivantes qui ont fait partie de la délégation culturelle chinoise présente en Basse-Normandie du 25 au 28 mai 2009 :

Zhu CHEN, Responsable du Bureau de la Culture de la Province du Fujian,
Yixian ZHENG, Directeur de la Bibliothèque Provinciale du Fujian, Maître de Recherche,

Zhiming ZHENG, Directrice-Adjointe de la Bibliothèque Provinciale du Fujian, Assistante de Recherche,

Shaoning KE, Directeur des livres en langues étrangères de la Bibliothèque du Fujian, Assistant de Recherche ;

- . des dépenses liées à l'accueil de cette délégation, de François SOLIGNAC-LECONTE, (Club Chine) qui la conduit à la demande de la Région, accompagné des agents des différentes direction participant au programme ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-327

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - création de la ligne de production « pâte à choux » par l'entreprise TARTEFRAIS à Falaise (Calvados)

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 1.4.4. » d'un montant de 500 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 900 du Budget de la Région, une subvention de 500 000 € à l'entreprise TARTEFRAIS à Falaise (Calvados), pour la création de la ligne de production « pâte à choux » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-328

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Conseil en Energie Partagé 2008-2010 par l'Association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Orne (CAUE 61)

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 41 087 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 41 087 € à l'Association Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Orne (CAUE 61), pour son opération « Conseil en Energie Partagé 2008-2010 » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-329

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Démarche collective du chantier Bilan Carbone® par l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA)

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.1. » d'un montant de 31 479,68 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 31 479,68 € à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires, pour son opération « Démarche collective du chantier Bilan Carbone® » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-330

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Régionale Biomasse Normandie – animation d’un Espace Info-Energie 2009

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.2. » d'un montant de 44 435,82 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 44 435,82 € à l'Association Régionale Biomasse Normandie, pour l'animation d'un Espace Info-Energie 2009 ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-331

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – Association Habitat Développement de l’Orne – animation d’un Espace Info-Energie 2009

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 4.1.2. » d'un montant de 47 184 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 47 184 € à l'Association Habitat Développement de l'Orne, pour l'animation d'un Espace Info-Energie 2009 ;
- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-332

sur le développement économique : aide aux entreprises

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 8 751 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 573 000 € pour le soutien l'investissement industriel,

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 518 500 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 67 000 € pour le soutien à l'export,
- . 205 000 € pour le soutien à la création d'entreprises ;

- d'attribuer les aides suivantes :

*** sur le chapitre 909 du Budget de la Région**

- 300 000 € en subvention à la SA CREALINE à Lessay (Manche), au titre des grands projets,

- 273 000 € en avance remboursable pour 4 bénéficiaires, au titre de l'ARE conformément aux annexes 1 et 1 bis,

*** sur le chapitre 939 du Budget de la Région**

- 67 000 € en subvention à 1 bénéficiaire, au titre du FRAEX individuel, conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre acte des aides accordées via la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, au titre du dispositif « Accès aux marchés », figurant dans les tableaux joints en annexes 3 et 3 bis ;

- d'accorder au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, les garanties sollicitées sur le prêt de l'entreprise figurant en annexe 4 ;

- d'autoriser :

- le dépôt d'un dossier de demande de subvention FEDER, pour la conception d'un site internet dédié à la création-reprise d'entreprise en Basse-Normandie,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-333

sur le développement économique : modernisation des territoires – contrat de site d'Argentan

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'affecter sur l'AP « Fonds de Modernisation Industrielle » de 10 500 000 € votée en 2009, un dossier « Bassins en difficulté » d'un montant de 69 015 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 69 015 € à la SHEMA, pour la poursuite des travaux d'aménagement de la zone d'activités ACTIVAL D'ORNE à Argentan ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-334

sur le développement économique : stratégie de l'innovation et de la compétitivité (CPER) – la Basse-Normandie rejoint le pôle de compétitivité VALORIAL

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 09-110 du 20 mars 2009 comme suit :

- la subvention globale de 100 000 € est attribuée à l'Association du pôle de compétitivité VALORIAL, pour le soutien au fonctionnement du pôle de compétitivité VALORIAL et non à la Fédération de la Logistique de Basse-Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-335

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale – projet de création d'un garage social porté par l'Association « ETAP'AUTO » à Cherbourg

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Economie sociale et solidaire » de 300 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 7 650 € pour l'aide à l'investissement des projets d'utilité sociale ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention maximale de 7 650 € à l'Association « ETAP'AUTO » à Cherbourg, pour la création d'un garage social ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-336

**sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'ingénierie technique et financière –
Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA) et Centre Régional de Ressources et
d'Animation (C2RA)**

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil
Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN,
LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX,
CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 158 506 €, pour le dispositif DLA-C2RA ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions maximales suivantes :
 - 57 550 € à la Ligue de l'enseignement de la Manche, au titre de l'année 5 du DLA de la Manche,
 - 37 195 € à la Mission Locale du Pays d'Alençon, au titre de l'année 5 du DLA de l'Orne,
 - 1 761 € à l'Association Point Info Vert (PIVERT) au titre de la fin de la contractualisation avec l'association pour le portage de la mission DLA de l'Orne,
 - 62 000 € à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale, au titre de l'année 5 du C2RA ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-337

**sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'ingénierie technique et financière –
financement de la recherche-action portée par l'IRTS (Hérouville-Saint-Clair)**

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN,
LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX,
CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Economie sociale et solidaire » de 950 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 5 400 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention maximale de 5 400 € à l'Association Régionale de Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale de Basse-Normandie (IRTS), pour la réalisation de la recherche-action intitulée pour la co-construction d'« une nouvelle gouvernance de l'urgence et de l'entraide alimentaire sur l'agglomération caennaise » ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-338

**sur le développement économique : Association Qualité Management (AQM) –
accompagnement des bonnes pratiques et opération développement durable**

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN,
LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes GOBERT, FERET, LEMAUX,
CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 3 518 500 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 8 000 €, au titre du management, de la qualité et du développement durable ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 8 000 € à l'Association Qualité Management, pour l'opération « Accompagnement des bonnes pratiques – reconnaître et partager le savoir-faire des PME-PMI » ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante et son annexe financière jointes en annexes 1 et 2,

- l'avenant à la convention relative à l'opération « Développement Durable dans les PME-PMI de Basse-Normandie – Des cercles d'entreprises au Club Régional », joint en annexe 3 et de prendre en compte conformément à l'annexe 4, le nouveau budget prévisionnel, tout en maintenant la subvention de 14 300 € accordée par délibération n° 08-984 du 19 décembre 2008 à l'Association Qualité Management,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-339

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 64 907 €, pour le programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Aide au reclassement » et « Formation des actifs », un montant total de 64 907 € pour le soutien aux organisations syndicales de salariés siégeant au CESR et réparti de la manière suivante :

- 21 932 € à l'Union Régionale CGT,
- 18 792 € à l'Union Régionale CFDT,
- 16 445 € à l'Union Régionale FO,
- 7 738 € à l'Union Régionale CFE-CGC ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-340

sur l'aménagement du territoire : Pays et Agglomérations - investissement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de retenir la construction d'une piscine et d'un équipement sanitaire sur la commune de Ouistreham, au titre du programme d'actions 2008-2010 du Pays de Caen ;
- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations - CPER 2007-2013 » de 28 440 000 € votée en 2008, un dossier de 360 500 € au titre des conventions territoriales dont :
 - 23 500 € pour le Pays d'Auge Expansion,
 - 337 000 € pour le Pays de Caen ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;
- de proroger de quatre ans le délai d'achèvement de « l'opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural », pour laquelle une subvention de 168 000 € a été accordée au Groupement d'Intérêt Public du Pays d'Alençon, dans le cadre du contrat de Pays d'Alençon, par délibération n° 04-452 du 9 juillet 2004 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-341

sur l'aménagement du territoire : Pays - Ingénierie

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Ingénierie Territoriale CPER » de 7 560 000 € votée en 2008, les dossiers suivants :

- 3 588 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays de Coutances »,
- 3 720 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays du Cotentin »,
- 3 100 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays Saint Lois »,
- 1 860 € au titre de la convention d'ingénierie du « Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs » ;

• d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

• d'autoriser le Président :

- à verser l'intégralité des subventions régionales à la notification, pour les aides aux stagiaires,

- à verser une avance correspondant à 50 % de la subvention, à la notification de la décision de l'étude menée par le Pays de Coutances et le solde sur présentation des résultats de l'étude et d'un justificatif des dépenses,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-342

sur le maillage du territoire

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, une subvention de 550 000 € au maître d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe ;

- de proroger d'un an le délai de commencement d'exécution des opérations suivantes :

* dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal de la Communauté de Communes de Cerisy-la-Salle

- « l'aménagement de l'entrée du bourg et des abords de l'école de Cerisy-la-Salle » et « l'aménagement du bourg de Montpinchon » pour lesquels ont été accordées par délibération n° 07-109 du 2 mars 2007, 29 991 € à la Commune de Cerisy-la-Salle et 20 100 € à la Commune de Montpinchon,

* dans le cadre du Contrat de Pôle Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays Camembert

- « Création d'un gymnase à Vimoutiers » pour laquelle une subvention de 337 500 € a été accordée par délibération n° 07-829 du 14 décembre 2007 à la Communauté de Communes du Pays de Camembert ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-343

sur les communications : « La Basse-Normandie : une Vélo-Région »

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Vélos-Urbains » de 1 000 000 € votée en 2009, un dossier « Vélo » d'un montant de 6 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention forfaitaire de 6 000 € à l'Association Musiques en herbe, pour l'organisation de manifestations lors du festival « Art'zimutés » ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : la subvention sera versée en une seule fois sur demande de versement de subvention de l'Association, accompagnée d'un état des dépenses réalisées certifié ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-344

sur les transports ferroviaires : création d'un TGV reliant Cherbourg-Roissy-Dijon

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Dessertes Ferroviaires TGV » d'un montant de 6 180 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 6 180 000 € à la SNCF, au titre de la participation de la Région au financement de la création d'un TGV Cherbourg-Roissy-Dijon, l'échéancier des versements étant prévu dans la convention ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, la Région Haute-Normandie, la Région Bourgogne et Le Grand Dijon, la convention relative à l'exploitation de la desserte par TGV reliant Cherbourg-Roissy-Dijon et Le Havre-Roissy-Strasbourg,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-345

sur les transports ferroviaires : création de la desserte « Ligne Baie »

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Dessertes Ferroviaires TER », d'un montant de 185 161 €,

- sur l'AP « Vélos urbains » de 1 700 000 € votée en 2009, un dossier « Vélos » d'un montant global de 110 000 € dont :

- . 59 010 € pour l'aménagement de la piste cyclable entre Pontorson et le Mont-saint-Michel (ville de Pontorson),

- . 45 990 € pour l'aménagement de la piste cyclable entre Pontorson et le Mont-Saint-Michel (Conseil Général de la Manche),

- . 5 000 € pour l'achat d'arceaux ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 938 du Budget de la Région

- 185 161 € à la SNCF, au titre de la participation de la Région pour 2009, à la mise en place de la desserte Ligne Baie,

- * sur le chapitre 908 du Budget de la Région

- 59 010 € à la ville de Pontorson, pour l'aménagement de la piste cyclable entre Pontorson et le Mont-Saint-Michel,

- 50 990 € au Conseil Général de la Manche, pour l'aménagement de la piste cyclable entre Pontorson et le Mont-Saint-Michel et l'achat d'arceaux ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 9 à la convention du 21 décembre 2007 relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la Région Basse-Normandie et la SNCF,

- les conventions relatives :

- . à l'organisation et au financement de l'offre tarifaire « Ligne Baie » entre la Région Basse-Normandie, le Département de la Manche, la SNCF et VEOLIA Transports,

- . à l'aménagement d'un axe cyclable reliant la gare de Pontorson au Mont-Saint-Michel entre la Région Basse-Normandie et le Département de la Manche,

- . à l'aménagement d'un axe cyclable reliant la gare de Pontorson au Mont-Saint-Michel entre la Région Basse-Normandie et la commune de Pontorson,

- . au partenariat Baie avec la Région Bretagne,

- . au partenariat entre la Région Basse-Normandie et la Commune d'Avranches, concernant les usagers de la Ligne Baie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-346

**sur les transports ferroviaires : opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets
Etat-Région – Desserte de la Baie du Mont-Saint-Michel**

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec RFF Bretagne-Pays de la Loire, RFF Haute et Basse-Normandie, l'Etat et la Région Bretagne, la convention d'attribution de subvention relative au financement de l'étude de capacité de la ligne Lison-Dol-de-Bretagne,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-347

sur les transports ferroviaires : création d'une plateforme Internet d'information multimodale régionale www.commentjyvais.fr

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 8 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs entre la SNCF et la Région Basse-Normandie portant sur la création d'une plateforme internet d'informations multimodale régionale,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-348

**sur les transports ferroviaires : mise en place d'initiatives culturelles et touristiques
pour valoriser la desserte ferroviaire TER de la Côte Fleurie**

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Exploitation » de 51 715 400 € votée en 2009, un dossier « Dessertes ferroviaires TER » d'un montant de 11 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 938 du Budget de la Région, une subvention de 11 000 € à la SNCF, pour des animations culturelles et touristiques destinées à valoriser la desserte TER de la Côte Fleurie durant l'été 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 au contrat annuel d'objectifs TER 2009 relatif à cette opération,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-349

sur les transports ferroviaires : opération ferroviaire inscrite au Contrat de Projets Etat-Région – amélioration des performances Caen-Le Mans – mise en conformité de l’accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite des gares d’Alençon, Sées, Surdon, Argentan

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « CPER Infrastructures » de 65 357 000 € votée en 2008, un dossier « BAPR et reprises des postes sur Surdon-Alençon » d'un montant de 5 685 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 5 685 € à RFF, au titre du programme d'étude complémentaire relative à la mise en conformité de la gare d'Alençon ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention relative au financement de l'étude préliminaire de la mise en conformité PMR des gares d'Alençon, Sées, Surdon et Argentan,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-350

sur la mer et le littoral : patrimoine maritime

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion nautique » de 520 000 € votée en 2009, un dossier « Patrimoine maritime » d'un montant de 200 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention exceptionnelle de 200 000 € au GIP « LE MARITE », pour la remise en état du « MARITE » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-351

sur la mer et le littoral : promotion nautique – Evènementiel

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour la participation à l'édition 2009 de la course La Solitaire du Figaro pour un montant global de 90 000 € réparti comme suit :

- 9 000 € à ESPRIT VOILE (Association de Nicolas Jossier),
- 9 000 € à A L'OUEST (Association d'Alexis Loison),
- 9 000 € à Jean Charles MONNET,
- 9 000 € à Fabien DELAHAYE,
- 9 000 € à CAP WEST, Marc LEPESQUEUX,
- 9 000 € à AVENTURE GRAND LARGE (Association de Louis Duc),
- 9 000 € à Eric D'HOOGHE,
- 9 000 € à OCEANS ET ENERGIES (Association de Thbault Houery),
- 9 000 € à Rolf TOULORGE,
- 9 000 € à Alexandre TOULORGE ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-352

sur la mer et le littoral : promotion nautique – patrimoine – Association AMERAMI

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion nautique » de 520 000 € votée en 2009, un dossier « Patrimoine Maritime » d'un montant de 5 045 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 5 045 € à l'Association « AMERAMI », pour la dernière phase de travaux de restauration du voilier « Sheena » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-353

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 1 subvention d'un montant de 3 500 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe 1.1,

- 3 subventions d'un montant total de 37 500 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 1.2,

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 46 subventions d'un montant total de 2 026 209,76 € pour les investissements pédagogiques des lycées privés sous contrat conformément aux annexes 2 à 6, sous réserve de l'avis de la formation contentieuse du C.A.E.N. pour les établissements privés relevant de la loi Falloux,

* sur le chapitre 932 du Budget de la Région

au titre des dotations de fonctionnement aux lycées publics et privés sous contrat

- 5 subventions d'un montant total de 39 194,53 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre de l'entretien et des réparations du propriétaire, conformément à l'annexe 7.1.1 ; pour le lycée « Arcisse de Caumont » à Bayeux, la subvention sera versée en une seule fois,

- 1 subvention de 20 000 € pour des dotations de fonctionnement complémentaires aux lycées publics au titre du fonctionnement des EPLE, conformément à l'annexe 7.1.2 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n° 09-244 du 24 avril 2009 :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

au titre des équipements des lycées publics

- 7 subventions d'un montant total de **92 767 €** (et non 92 267 €) pour les équipements de service général, conformément à l'annexe 1.2,

- n° 06-437 du 19 mai 2006 et n° 07-350 du 11 mai 2007 : les subventions accordées au LEG « Cours Notre Dame » à Douvres la Délivrande (Calvados) n'ayant pas été utilisées dans leur totalité, une partie des reliquats « Equipements pédagogiques », soit 15 000 € pour 2006 et 30 000 € pour 2007 est réaffectée à des travaux de mise en sécurité (pour un coût total de l'opération de 64 285,71 €),

- n° 05-327 du 23 mai 2005 : la subvention de 130 816,40 € attribuée à la MFR de Trun (Orne) pour l'équipement pédagogique n'ayant pas été utilisée dans sa totalité, une partie du solde, soit 972,17 € est réaffectée à la mise en sécurité de l'internat financé par la Région à hauteur de 70 %. Le montant global des dépenses devra, en conséquence, s'élever à 7 368,82 €. Le reste du reliquat « Equipements pédagogiques » aura pour nouvelle destination l'acquisition de matériels pédagogiques pour la cuisine pédagogique, la salle informatique, les salles de classe et de travaux pratiques ainsi que le foyer. Le délai imparti pour permettre le versement de ces soldes est prolongé jusqu'au 30 novembre 2009,

- n° 05-327 du 23 mai 2005, n° 06-467 du 16 mai 2006 et n° 07-350 du 11 mai 2007 : le LP Saint Pierre Lébisey à Caen (Calvados) ayant fermé à la rentrée 2008 et ses formations ayant été transférées au LP Sainte Ursule à Caen, les reliquats des subventions d'investissement qui lui ont été accordées sont attribués à ce dernier pour poursuivre les investissements initialement prévus. Le délai imparti pour permettre le versement relatif à la subvention 2005 est prolongé jusqu'au 30 novembre 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-354

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, 4 subventions d'un montant total de 35 000 €, conformément à l'amexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-355

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région les subventions suivantes :

au titre du fonds social régional

- 18 subventions d'un montant total de 30 920,56 € conformément à l'annexe 1,

au titre des manifestations

- 1 subvention de 3 500 € à « l'Association pour le bicentenaire du Lycée Victor Grignard » à Cherbourg (Manche) dans le cadre de la commémoration du bicentenaire de l'établissement,

au titre des EPI, boîtes à outils, tenues professionnelles, un montant global de subventions de 877 203 € réparti comme suit :

→ Equipement de Protection Individuelle (EPI)

- 43 subventions d'un montant total de 200 299 € pour les élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 2,

- 19 subventions d'un montant total de 64 903 € pour les élèves des lycées privés sous contrat avec l'Etat et relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 3,

- 7 subventions d'un montant total de 65 605 € pour les élèves des lycées publics relevant du Ministère de l'Agriculture, conformément à l'annexe 4,

- 35 subventions d'un montant total de 90 281 € pour les élèves des lycées privés relevant de l'Agriculture, conformément à l'annexe 5,

- 1 subvention d'un montant de 8 316 € pour les élèves du lycée d'enseignement maritime et aquacole de Cherbourg, conformément à l'annexe 6,

→ Boîtes à outils

- 41 subventions d'un montant total de 119 708 € pour les élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 7,

- 14 subventions d'un montant total de 40 521 € pour les élèves des lycées privés sous contrat avec l'Etat et relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 8,

- 1 subvention d'un montant de 535 € pour les élèves des lycées publics relevant du Ministère de l'Agriculture, conformément à l'annexe 9,

- 4 subventions d'un montant total de 2 732 € pour les élèves des lycées privés relevant de l'Agriculture, conformément à l'annexe 10,

→ Tenues professionnelles

- 52 subventions d'un montant total de 222 573 € pour les élèves des lycées publics relevant de l'Education Nationale et de l'enseignement maritime, conformément à l'annexe 11,

- 18 subventions d'un montant total de 61 730 € pour les élèves des lycées privés sous contrat avec l'Etat et relevant de l'Education Nationale, conformément à l'annexe 12 ;

• d'annuler une bourse de mobilité internationale attribuée par délibération n° 08-361 en date du 16 mai 2008 au lycée Agricole du Manoir à Saint-Hilaire-du-Harcouët, suite à une démission. Un premier versement de 210 € ayant été effectué, il convient donc de récupérer la somme indûment perçue ;

• d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association pour le bicentenaire du Lycée Victor Grignard, la convention jointe en annexe 13,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-356

sur l'enseignement supérieur

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Actions de soutien à l'enseignement supérieur » de 1 560 780 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 10 800 € au titre de l'aide à la mobilité internationale,
- . 1 000 € pour l'aide à une manifestation ;

• d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- 10 800 € à l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs et Travaux de la Construction (ESITC), au titre de la mobilité internationale, conformément à l'annexe jointe,
- 1 000 € à l'Université de Caen Basse-Normandie pour l'organisation d'une conférence des Directeurs d'IUFM ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-357

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAU, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- une bourse d'études à une élève inscrite en formation paramédicale pour un montant total de 3 865 € conformément au tableau joint en annexe 1 ; cette bourse sera versée en une seule fois ;

- de rejeter la demande de recours gracieux présentée en annexe 2, les éléments fournis ou l'absence d'éléments ne permettant pas de reconsidérer le dossier eu égard aux critères retenus pour l'attribution d'une bourse ;

- de modifier les annexes des délibérations n° 08-771 du 17 octobre 2008 et n° 08-887 du 21 novembre 2008, en supprimant de ces annexes, le nom des étudiants repris dans le tableau ci-dessous :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 17/10/08 21/11/08	Bourse attribuée	Titre de recette
AUVRAY Mélène	IFSI Vire	2 ^{ème} échelon	1 255,80 €	Arrêt de la formation le 9/03/09, d'où une régularisation du 2 ^{ème} acompte d'un montant de 209,30 €. Soit un titre de recette d'un montant de 837,20 €
BARBIOT Carole	IRTS	4 ^{ème} échelon	3 269 €	CIF accordé jusqu'au 20/03/09 d'où une proratisation de sa bourse pour un montant de 980,70 €
LEBRETON Mélissa	IRTS	1 ^{er} échelon	1 389 €	ASSEDIC d'où un titre de recette pour le 1 ^{er} acompte soit 694,50 € et blocage du 2 ^{ème} acompte

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-358

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux - Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 200 000 € votée en 2009 un montant de 425 000 € pour le dossier « Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin » ;
- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, au Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin, un montant de 425 000 € correspondant à la cotisation statutaire 2009 de la Région Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-359

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux – Parc Naturel Régional du Perche

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels Régionaux » de 2 200 000 € votée en 2009, un dossier « Parc Naturel Régional du Perche », d'un montant de 81 569 €,

- sur l'AP « Parcs Naturels Régionaux » de 250 000 € votée en 2009, un dossier « Parc Naturel Régional du Perche » d'un montant de 11 100 € ;

- d'attribuer au Parc Naturel Régional du Perche, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 7 500 € pour l'animation et la promotion du site de la Maison du Parc,

- 7 000 € pour la valorisation touristique du cheval percheron,

- 3 500 € pour la gestion du domaine et les aménagements pédagogiques et naturalistes extérieurs de la Maison du Parc,

- 10 000 € pour le soutien à la mise en réseau des acteurs touristiques,

- 40 350 € pour doter le Perche d'outils de communication performants,

- 10 000 € pour le programme pédagogique grand public,

- 3 219 € pour l'inventaire des écrevisses sur les bassins versants de la Commeauche et de la Corbionne,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

- 11 100 € pour enrichir le Système d'Information Géographique du Parc ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un état récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur,

- le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-360

sur l'environnement : stratégie de la Région pour la biodiversité – Réserves Naturelles Régionales

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 4 000 € ;

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux – CPER » de 10 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 91 659,97 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 937 du Budget de la Région

- 3 000 € au Groupe Ornithologique Normand, pour l'édition du nouvel atlas des oiseaux nicheurs de Normandie (montant total subventionnable : 27 600 €),

- 1 000 € au Comité d'organisation des Mycologiades Internationales de Bellême, pour l'édition 2009 de cette manifestation (montant total subventionnable : 24 180 €),

* sur le chapitre 907 du Budget de la Région

- 91 659,97 € au Centre des Monuments Nationaux, correspondant au solde de la subvention de 381 122,54 € attribuée par délibération n°99-378 du 18 juin 1999, pour la mise en lumière du Mont-Saint-Michel ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier du Groupe Ornithologique Normand ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-361

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 8 000 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 34 662 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 8 000 € à la Communauté de Communes du Canton de Ducey, pour la restauration des cours d'eau du bassin de l'Oir, pour un montant subventionnable de 40 000 €,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 1 311 € à l'Institution Interdépartementale du Bassin de l'Orne, pour un deuxième avenant à une étude sur les ouvrages hydrauliques du bassin, pour un montant subventionnable de 6 555 €,

- 179 € à la Communauté de Communes Canton de Saint-James, pour l'inventaire des zones humides et du bocage, pour un montant subventionnable de 1 786 €,

- 19 817 € à l'Association BS2A dont :

. 15 180 € pour l'animation du SAGE de la Sélune, pour un montant subventionnable de 44 000 €,

. 4 637 € pour la réalisation d'actions de communication dans le cadre du SAGE de la Sélune pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 22 400 €,

- 10 500 € au Syndicat Intercommunal des eaux superficielles de la Dives des Cantons de Saint-Pierre-sur-Dives et Morteaux Couliboeuf, pour un poste de technicien de rivière pour l'année 2009, pour un montant subventionnable de 35 000 €,

- 2 355 € à l'Association Le Dit de l'Eau, pour le festival de l'eau « voyage au Pays de l'Eau » 2009, pour un montant subventionnable de 7 850 €,

- 500 € au Lycée Agricole de Saint-Hilaire-du-Harcouët, pour l'organisation d'une classe d'eau, pour un montant subventionnable de 2 411,36 € ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour l'ensemble de ces dossiers ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-362

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques - CPER » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 1 046 404,32 € dont :

. 329 074,52 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 477 150,80 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 240 179 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques – CPER » de 3 900 000 € votée en 2008, un montant de 128 410 € dont :

. 23 450 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
 . 32 500 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
 . 72 460 € pour le dossier « Espace Info Energie »;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région :*

□ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Diagnostic énergétique

- 8 050 € au Conseil Général du Calvados, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 11 500 € HT),

- 1 495 € à la Commune de Guilberville, pour la réalisation d'une étude de faisabilité – approvisionnement énergétique et maîtrise de la demande d'énergie sur l'école communale (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 990 € HT),

- 1 610 € à la SARL SEPFA à Cherbourg, pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 300 € HT),

- 7 942 € à la Société HELIOS à Lessay, pour la réalisation d'un diagnostic COV (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 15 884 € HT),

Bilan Carbone

- 7 500 € au Crédit Agricole à Saint-Lô, pour la réalisation d'un bilan carbone® (38 % de la dépense subventionnable s'élevant à 19 600 € HT),

- 116 629,52 € à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires (ANEA) à Caen, pour une opération collective Bilan Carbone® (59,7 % de la dépense subventionnable s'élevant à 195 199,20 € HT),

Système de Management Intégré

- 1 200 € à l'entreprise TMC à Verson, pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique sur le site industriel (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 500 € TTC),

AMO HQE-Défi'Bât

- 17 548 € à la Commune d'Equedreville-Hainneville, pour une AMO HQE, pour la construction d'un centre social et une simulation thermique dynamique (70 % de la dépense éligible s'élevant à 25 067 € HT),

FORES

- 82 500 € à SEMIVIR, pour la construction de 16 logements collectifs à Vire – Résidence Abbé Porquet,

- 80 700 € à Plaine Normande, pour la construction de 14 logements individuels THPE à Bretteville-L'Orgueilleuse,

Véhicules propres

- 3 200 € à la Commune de Tinchebray, pour l'acquisition d'un véhicule électrique (14 % de la dépense subventionnable s'élevant à 22 223 €),

Isolation

- 700 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation de son habitation (2009-03),

☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 7 200 € à la Ville d'Hérouville-Saint-Clair, pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'extension du réseau de chaleur (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 14 400 € HT),

- 5 000 € à la Commune d'Hesloup, pour l'acquisition d'une chaudière bois,

- 700 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition d'une chaudière bois à granulés (2009-03),

Solaire thermique

- 4 200 € au bénéficiaire mentionné dans le tableau joint en annexe 3, pour la production d'eau chaude solaire,

Photovoltaïque

- 43 800 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 4, pour des installations sur des bâtiments agricoles et une salle polyvalente,

Géothermie

- 2 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 5, pour des installations géothermales (2009-4),

Eolien

- 2 302 € aux bénéficiaires de la prime régionale, mentionnés dans le tableau joint en annexe 6, pour l'installation d'une éolienne individuelle (2009-04),

Dispositif chèque

- 372 700 € aux bénéficiaires du « Chèque éco-énergie Basse-Normandie », mentionnés dans le tableau joint en annexe 7, pour l'installation d'un chauffe-eau solaire, d'une chaudière bois, de panneaux photovoltaïques, la réalisation d'une étude ou de travaux d'isolation (2009-04),

Méthanisation

- 39 248,80 € à l'Association APICmx, pour la phase étude du projet SEVE (2^{ème} année (72 % de la dépense subventionnable s'élevant à 54 606,40 € HT),

❑ au titre du dossier « Volet territorial »

- 11 200 € à la Commune de Bénouville, pour la réalisation d'une AEU (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 16 000 €),

- 4 329 € à la Commune de Sourdeval, pour la réalisation d'un diagnostic éclairage public (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 8 658 €),

- 116 673 € à Biocombustible SA à Thury-Harcourt, pour l'acquisition d'un broyeur bois et d'une pelle mécanique à grappin (22,5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 539 526 € HT),

- 90 023 € à Arbor & Sens à Vire, pour l'acquisition de matériels, pour le fonctionnement d'une plate-forme de production de plaquettes forestières (27,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 326 281 € HT),

- 17 954 € à la Communauté de Communes de Saint-Sauveur-Lendelin, pour la construction d'une plateforme de stockage de bois déchiqueté (15 % de la dépense subventionnable s'élevant à 119 693,56 € HT),

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

❑ au titre du dossier « Economie d'énergie »

- 8 000 € à Les Courants de la Liberté, pour l'organisation d'un Eco-marathon en juin 2009 (2 % de la dépense subventionnable s'élevant à 393 500 € HT),

- 2 950 € au CTRC de Caen, pour la réalisation de fiches d'information « info-conso » éco-labels (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 5 900 € HT),

- 6 500 € à l'ARDES, pour l'organisation des animations sur la consommation responsable 2009 (22 % de la dépense subventionnable s'élevant à 29 725 € HT),

- 5 000 € à l'Association « Chauffer dans la Noirceur », pour l'organisation d'un éco-festival du 10 au 12 juillet 2009 (1,5 % de la dépense subventionnable s'élevant à 302 224 € HT),

- 1 000 € à l'Université de Caen, pour la réalisation d'une exposition « Université Durable » (66 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 500 € HT),

□ au titre du dossier « Energies renouvelables »

- 27 500 € TTC à Professions Bois à Alençon, pour assurer les événements liés au bois en 2009 (47 % de la dépense subventionnable s'élevant à 58 700 € TTC),

- 5 000 € TTC à la Commune de Chanu, pour l'organisation d'un salon bois les 26 et 27 septembre 2009 (25 % de la dépense subventionnable s'élevant à 19 920 € TTC),

□ au titre du dossier « Espace Info Energie »

- 72 460 € à la SCIC les 7 Vents du Cotentin, pour le fonctionnement de l'Espace Info-Energie 2009 (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 144 921 € HT),

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• de remplacer l'annexe n° 5 (CESI 2009-1) de la délibération n° 09-28 du 6 février 2009, par l'annexe 8 (CESI 2009-1) jointe en annexe à la présente délibération ;

• d'annuler la subvention de 82 590 € attribuée par délibération n° 09-28 du 6 février 2009, à l'Association Normande des Entreprises Alimentaires, pour la réalisation d'un Bilan Carbone® ; cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution par la présente ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-363

sur l'environnement : air et déchets - Plan Régional de la Qualité de l'Air en Normandie

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'approuver la procédure de consultation du public sur le projet de Plan Régional de la Qualité de l'Air en Normandie présentée ci dessous :

◆ Période : 2 mois pour la consultation du public et 3 mois pour les institutions

◆ Lieu :

Région Basse-Normandie	Abbaye aux Dames Place Reine Mathilde	14035	CAEN Cedex
Conseil Général du Calvados	9, Rue Saint Laurent	14035	CAEN Cedex
Conseil Général de l'Orne	21, Boulevard de Strasbourg	61017	ALENCON Cedex
Conseil Général de la Manche	96, Route de Candol	50008	SAINT LO

◆ Jours et Heures :

- Région Basse-Normandie : de 8 heures à 19 heures
- Conseils Généraux : aux jours et aux heures prévues par les institutions

Pendant la durée de consultation, les avis sur le projet de PRQA pourront être consignés sur un registre déposé dans les lieux de consultation précités.

L'ensemble des avis recueillis sera examiné avant adoption du Plan Régional de la Qualité de l'Air en Normandie prévue au dernier semestre 2009.

Conformément à l'article R 222-5, le projet de Plan Régional de Qualité de l'Air sera librement consultable sur le site Internet de la Région pendant toute la durée de la consultation ;

• d'autoriser le Président :

- à lancer la consultation,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-364

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un dossier « Education au développement durable », sous-dossier « communication et information » d'un montant de 16 000 € ;

- d'attribuer, sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 000 € au Comité Coutançais d'Action Culturelle, pour la mutualisation d'outils permettant une démarche éco-responsable dans l'organisation d'événementiels de plusieurs organisateurs dans le centre Manche (montant total subventionnable de 7 692,67 €),

- 5 000 € à l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) de Basse-Normandie, pour l'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Nationale des CPIE à Lessay, les 25 et 26 juin 2009 (montant total subventionnable de 50 531,40 €),

- 4 000 € à l'Association « Chauffer dans la Noircœur », pour leurs actions de prise en compte du développement durable lors de son 17^{ème} Festival à Montmartin-sur-Mer du 10 au 12 juillet 2009 (montant total subventionnable de 222 224 €),

- 3 000 € à l'Association « Mange ta soupe ! » à Carentan, pour l'organisation de la « Semaine de la soupe » du 21 au 25 octobre 2009 (montant total subventionnable de 13 371,20 €) ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les actions réalisées par le Comité Coutançais d'Action Culturelle ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-365

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles : outils du PRDFP

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques – CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, pour informer, orienter et observer les évolutions des compétences, des emplois et des métiers, un dossier d'un montant de 122 820 €,

- sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 173 000 € votée en 2009, les dossiers suivants:

- 6 596,10 € pour le financement des Outils PRDFP,
- 104 691,61 € pour le financement de l'AIO,
- 7 126 € pour le financement de la VAE ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre des Outils PRDFP*

- 6 596,10 € à l'Association ALFA-H,

** au titre du programme Accueil Information Orientation*

- 3 076,20 € au lycée Charles Tellier de Condé-sur-Noireau,

** au titre de la VAE*

- 2 600 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe jointe,

- 4 526 € au Greta du Calvados, pour la poursuite de l'expérimentation VAE en milieu carcéral,

- de régler :

** au titre du programme Accueil Information Orientation*

→ dans le cadre de la quatrième édition de « Place aux Métiers » (du 19 au 21 novembre 2009)

- 194 685,41 € à l'Agence « UTOPIA Evènementiel » dont :

- . 122 820 € dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région,

- . 71 865,41 € au titre du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDFP),

→ dans le cadre de la Finale internationale des 40èmes Olympiades des Métiers du 31 août au 10 septembre 2009

- 29 750 € à l'Agence de voyage « Vacances-TransatFrance », Immeuble Terra-Nova III, 29 rue Cuvier, 95558 Montreuil Cédex, pour le déplacement des membres de la délégation bas-normande suivante :

- . Mme FRIGOUT Marie-Dominique, Conseillère Régionale,
- . M. SOUBIEN Yannick, Vice-Président du Conseil Régional,
- . un membre élu de l'opposition régionale,
- . Mme ROSSI Annie, Directrice du PRDFP/Prospective,
- . M. TAOUI Mickaël, chargé du dossier Olympiades des Métiers,
- . M. DESVAGES Philippe, Professeur au Lycée Charles Tellier,
- . M. LEMANCEL Sébastien, salarié de l'entreprise Jannelec à Flers,
- . Melle HAMEL Célia,
- . M. POUTIER Sébastien,
- . M. SALMON Nicolas.

Le paiement de cette somme se fera selon la procédure suivante :

- 8 925 € à la signature du contrat (soit 30 %),
- 8 925 € à l'émission du carnet de voyage par l'Agence (soit 30 %),
- 11 900 € après la réalisation intégrale de la prestation (soit 40 %) ;

• d'autoriser le Président à :

- solliciter une demande de subvention de 20 000 € auprès de la Direction Régionale de l'Industrie, de l'Environnement et de la Recherche (DRIRE), dans le cadre de l'organisation de la 4^{ème} édition de « Place aux métiers »,

- signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-366

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d’emploi

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 138 063,80 € au titre du programme Espaces Locaux d'Activités Novatrices,
- 81 336 € au titre du réseau d'accueil,
- 56 230 € au titre des visites médicales ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre des Espaces Locaux d'Activités Novatrices

- 138 063,80 € aux différents organismes de formation, conformément à l'annexe 1,

* au titre des visites médicales

- 30 400 € à l'IRSA du Calvados,
- 13 800 € à l'IRSA de la Manche,
- 12 030 € à l'IRSA de l'Orne,

* au titre du réseau d'accueil et autres dispositifs

- 81 336 € répartis conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiements (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention partenariale avec l'Agence Nationale Territoriale relative à la formation et à l'insertion des ultramarins en Région Basse-Normandie, jointe en annexe 4,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-367

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAU, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 13 890 € pour le programme « Financements Individuels » ;

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 58 589 €, dont :

- 5 629 € pour le programme « Financements Individuels »,
- 52 960 € pour le programme « Culture tourisme et autres secteurs » ;

- d'annuler pour un montant global de 13 890 €, les aides mentionnées dans l'annexe 1, suite au renoncement des personnes, de donner suite à leur demande de financement et/ou à leur parcours de formation ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme « Financements Individuels »

- 5 629 €, conformément aux annexes 2 et 3,

* au titre du programme « Culture tourisme et autres secteurs »

- 52 960 € à l'ACTEA-Compagnie dans la cité ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiements (ASP), la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 4 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-368

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Contrat de Projets Etat-Région

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Accompagner les mutations économiques - CPER » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 24 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au GIP-FCIP de l'Académie de Caen, les subventions suivantes :

- 8 000 € pour le projet Mixité,

- 16 000 € pour le lancement du projet Diversité ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-369

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 34 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 594 566,10 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 25 973,03 € pour le Fonds Social Apprentis, au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 1,

- 13 567,30 € aux Centres de Formation des Apprentis, pour le budget participatif, au titre du COM axe 2, conformément à l'annexe 2,

- 502 440,77 € au titre de la boîte à outils, la tenue professionnelle et l'équipement de protection individuelle, au titre du COM axe 3, conformément à l'annexe 3 (colonne c),

- 39 600 € à l'organisme gestionnaire du CFA du Bâtiment « Jean Hochet », pour le financement des Certificats de Navigation internet, au titre du COM axe 5,

- 9 985 € à l'organisme gestionnaire du CFA Agricole de Vire « Les champs de Tracy », pour le financement des aides aux jeunes apprentis handicapés, au titre du COM axe 7,

- 3 000 € au Groupe de Recherche et d'Enseignement en Pédagogie Spécialisée (GREPS), pour la supervision et l'accompagnement de la réalisation des bilans cognitifs, au titre du COM axe 7 ;

- d'approuver la mise en place de 10 bilans cognitifs supplémentaires en faveur des apprentis en grande difficulté d'apprentissage, au titre du COM axe 7 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-370

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 5 724,20 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 5 724,20 € dont :
 - 224 € pour la formation des emplois tremplins, conformément à l'annexe 1,
 - 5 500,20 € pour la formation des contrats aidés, conformément à l'annexe 2 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-371

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Aide au reclassement » - « Formation des actifs et des salariés »

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 101 976 € pour le programme « Aide au reclassement - Formation des actifs et des salariés »,

- sur l'AE « Accompagner les mutations économiques-CPER 2007-2013 » de 10 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 100 000 € pour le programme « Accompagnement des mutations économiques » ;

• d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 201 976 € réparti comme suit :

* au titre du programme « Aide au reclassement - Formation des actifs et des salariés »

- 67 976 € à l'ANOFAB,

- 34 000 € à l'ASFOBAT,

* au titre du programme « Accompagnement des mutations économiques »

- 100 000 € au GRETA des Estuaires pour l'entreprise PICOT de Coutances ;

• d'acter le principe d'accorder une enveloppe globale de 61 000 € pour la formation des 61 salariés licenciés de l'entreprise KEY PLASTICS à Bellême ; l'individualisation des sommes étant effectuée au fur et à mesure de la présentation des dossiers en Commission Permanente ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-372

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « Une formation – un emploi »

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 1 894,20 € pour le financement d'une opération individuelle ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », une subvention de 1 894,20 € à l'INFREP de Mortagne, pour une action individuelle, conformément à l'annexe 1,

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'ASP, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques de la formation décrite à l'annexe 2, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-373

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 2 933 749,44 € au titre du Programme « Installation en agriculture »,

- 1 157 328,23 € au titre du Programme « Ingénieurs Cadres »,

- 19 200 € au titre du Programme « Formation générale » ;

- d'approuver :

- le montant des crédits FSE, dans le cadre du programme « Compétitivité régionale et emploi » pour 2007-2013 à hauteur de 578 664,12 € au titre de la mesure 221 « actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes », conformément à l'annexe 1,

- les modifications relatives à des marchés attribués en Commission Permanente du 24 avril 2009 et figurant en annexe 2 et 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 4, 5 et 6, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes de 1 à 6.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-374

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 5 000 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 906 263 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 29 000 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer les subventions suivantes, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles » :

- 906 263 €, sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 1,

- 29 000 €, sur le chapitre 903 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'annuler la subvention de 5 000 € attribuée par délibération n° 09-42 du 6 février 2009, à la ville de Falaise, pour l'organisation de l'exposition « Matéo Mornar », cette manifestation n'ayant pas lieu ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers des Associations Café des Images et Epicure & Co ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-375

sur la culture : éducation artistique et culturelle - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 49 000 € pour le dossier « Education artistique et culturelle » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », un montant total de subventions de 49 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'Association le Café des Images ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-376

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, les montants suivants :

- . 217 000 € pour le dossier « Animation des territoires »,

- . 15 000 € pour le dossier « Contribution au rayonnement de la Région » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

- 217 000 € au titre du programme « Animation des territoires »,

- 15 000 € au titre du programme « Contribution au rayonnement de la Région », à l'Association Heures Musicales de l'Abbaye de Lessay, pour l'accueil d'un concert des Arts Florissants ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association Salicorne, de la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, de l'Association La Mancha et de l'ARDES ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-377

sur la culture : coopération entre les deux régions normandes

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 210 000 € pour le dossier « Coopération entre les deux Régions normandes » ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Coopération entre les deux Régions normandes », une subvention de 210 000 € à ODIA Normandie, conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-378

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 250 000 € votée en 2009, un montant de 1 000 € pour le dossier « Fonds d'Intervention Régional » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », une subvention de 1 000 € à l'Association Comité du Miroir des Ames (Tournai/Dive), conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-379

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 55 000 € pour le dossier « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 55 000 €, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-380

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 647 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 123 400 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant global de subventions de 123 400 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser :

- le règlement du solde soit 1 200 €, de la subvention attribuée par délibération n° 08-599 du 11 juillet 2008, au Lycée privé Jeanne d'Arc d'Argentan,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-381

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 400 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 28 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 28 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de régler la facture Cheyne Editeur de 910 € relative à l'achat de 1 000 exemplaires de l'ouvrage « Matin Brun » de Franck Pavloff ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-382

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 100 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 168 860 €;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 168 860 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

aide à l'amélioration des équipements sportifs

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, ou le Président de l'Association ;

aide à l'équipement des ligues sportives dans le cadre de leur plan de développement

- . versement d'une avance de 70 % du montant de la subvention,
- . versement du solde sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le comptable ou le Président de l'Association ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-383

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau – soutien aux pôles de haut niveau

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 37 000 € à l'Association Voile Performance Manche, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-384

sur la jeunesse et les sports : aide au sport de haut niveau - bourses aux athlètes de haut niveau pour la saison 2008/2009

- - - - -

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au sport de haut niveau, un montant total de subventions de 332 350 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-385

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif - évènements sportifs

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAU, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 23 200 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-386

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif - aides aux ligues et comités régionaux

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 222 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-387

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 63 450 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers de l'Association des Jeunes de Monceaux en Bessin et de la Communauté de Communes du Bocage de Passais ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-388

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, un montant total de subventions de 20 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-389

sur l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux en 2014

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 128 000 € à l'association « Comité de candidature à l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux 2014 en Basse-Normandie - **NORMANDIE 2014** » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-390

sur la solidarité urbaine : aide à l'investissement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

La Commission Permanente DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Cohésion urbaine » de 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 255 638 €, au titre de l'accompagnement à l'investissement ;
- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 150 000 € à la ville d'Hérouville-Saint-Clair, pour la construction d'une crèche familiale et collective, représentant 9 % de la dépense éligible, soit un coût HT estimé à 1 652 988 €,
 - 105 638 € au Foyer Normand, pour la résidentialisation du groupe Cosson et l'aménagement d'un local associatif à Colombelles, représentant 28 % de la dépense éligible sur un coût global TTC estimé à 371 495 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-391

sur le logement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Opération de développement local » de 150 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :
 - . 7 731 € au titre du PLH de la Communauté Urbaine d'Alençon,
 - . 6 225 € au titre du PLH de la Communauté de Communes du Pays Granvillais,
 - . 12 000 € au titre du diagnostic et des études préopérationnelles de l'OPAH du Pays du Perche Ornaïs et du Pays d'Ouche,
 - . 4 495 € au titre de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH du Pays d'Argentan - Pays d'Auge Ornaïs,
 - . 14 318 € au titre du suivi-animation de l'OPAH de la Communauté de Communes du Bocage d'Athis ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, au titre des opérations de développement local, un montant global de subventions de 44 769 €, réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-392

sur les actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), Mmes LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer, pour un montant de 13 233,22 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 120 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Orne, à payer, pour un montant de 10 054,32 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe II, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 €,

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche, à payer, pour un montant de 6 412,33 €, les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe III, en prélevant sur la dotation globale 2009 de 55 000 € ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante : pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados, de l'Orne et de la Manche, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-393

sur la santé et les territoires : prévention en matière de santé publique

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), Mmes LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « prévention solidarités » de 170 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 86 413 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention en matière de santé publique », une subvention de 86 413 € à l'Observatoire Régional pour la Santé en Basse-Normandie, pour mener à bien ses actions en 2009 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-394

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), Mmes LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Prévention et solidarités » de 170 000 € votée en 2009, un dossier « soutien aux actions de solidarités » d'un montant de 2 600 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, au titre du programme « Prévention et solidarités », les subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	NATURE DE L'OPERATION	SUBVENTION REGION
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS Fédération de L'Orne 17, rue Maurice Ravel 61200 ARGENTAN	Journées des oubliés des vacances au Parc Astérix le 22 et 23 août 2009 pour 265 personnes seules ou/et en difficulté	1 000 €
ASSOCIATION DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE ADEVA 12 Rue Pasteur 50100 CHERBOURG-OCTEVILLE	Promotion d'un projet pédagogique autour du devoir de mémoire du scandale de l'amiante et organisation de débats et rencontres auprès des lycéens et de la population (expositions, BD) de Cherbourg-Octeville et Sud Manche	800 €
LES RESTOS DU CŒUR ASSOCIATION DEPARTEMENTALE 48 Rue Gaston LAMY 14120 MONDEVILLE	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, notamment dans le domaine alimentaire, le projet est lié à l'achat de housses pour l'approvisionnement des centres pour la mise en place des livraisons en respectant les mesures d'hygiène alimentaire	800 €

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-395

sur l'agriculture : politiques de qualité CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Politiques de qualité CPER » de 3 412 000 € votée en 2008, un dossier « AE Politiques de qualité » d'un montant de 222 915 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des politiques de qualité CPER 2007-2013, les subventions suivantes :

* à Normandie Viande Bio

- 30 963 € pour son action de développement de la production de viande AB, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 56 296 € HT,

* à InterBio Normandie

- 33 965 € pour son action de structuration de filières AB, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 84 920 € TTC,

* au Groupement Régional d'Agriculture Biologique de Basse-Normandie,

- 100 000 € pour son action de développement des productions AB, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 169 543 € TTC,

* à Ouest Inspection

- 40 987 € pour la structuration des filières SIQQ sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 95 905 € TTC,

* à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie

- 12 636 € pour son audit de structuration de la filière cidricole, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 18 603 € HT,

- 4 364 € pour la mise en place de l'observatoire économique en Basse-Normandie, pour le développement de la production cidricole SIQQ, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 8 728 € HT ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle éligible, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions d'attribution correspondantes jointes en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-396

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions CPER – investissement – investissements des agriculteurs nécessaires à une démarche qualité

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de qualité - CPER » de 3 500 000 € votée en 2008 et complétée en 2009, un dossier « Politiques de qualité AP » d'un montant de 2 500 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- 350 000 € à l'Agence de Services et de Paiements(ASP), pour la prise en charge des dossiers 2009 d'investissements nécessaires à une démarche de qualité,

- 173 232,03 € par l'intermédiaire de l'ASP, à divers bénéficiaires, les aides figurant dans le tableau joint en annexe 1 dans le cadre de l'enveloppe de 350 000 € ci-dessus accordée ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides régionales sont attribuées sur la base des montants subventionnables et un taux d'aide de 15 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense subventionnable, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'approuver le projet de deuxième appel à candidatures pour le soutien aux investissements nécessaires à une démarche qualité (mesure 121 C4 du FEADER), joint en annexe 2 ;

- d'autoriser :

- l'ASP à verser, conformément aux annexes jointes :

- . les subventions de la Région,
- . la contrepartie FEADER pour un montant égal à celui de la contrepartie régionale,

- le Président à signer :

- . la convention relative à la gestion en paiement associé par l'ASP, du dispositif « investissements liés à une démarche de qualité », jointe en annexe 4,

- . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-397

sur l'agriculture : qualité et valorisation des productions CPER – investissements agroalimentaires

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Industries agroalimentaires - CPER » de 9 000 000 € votée en 2008, un dossier « AP aide aux investissements agroalimentaires » d'un montant de 61 414,24 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 23 770,24 € à l'entreprise SARL Les 3 Fumoirs à Athis-de-l'Orne (Orne), pour son programme d'investissements « Acquisition de matériels de transformation nécessaires pour la fumaison » dans le cadre de sa création, sur la base d'un taux d'aide de 15 % de la dépense subventionnable fixée à 158 468,26 € HT,

- 37 644 € à l'entreprise Mer et Terroirs à Carentan (Manche), pour son programme d'investissements « Acquisition d'une ligne de cuisson en continu et d'un automate, dans le cadre d'un accroissement d'activité » sur la base d'un taux d'aide de 15 % de la dépense subventionnable fixée à 250 960 € HT;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-398

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Qualité et valorisation fermière hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AE - Qualité et valorisation fermière hors CPER » d'un montant de 28 358,14 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 28 358,14 € d'aides à la certification biologique, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-399

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 250 000 € votée en 2009, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 23 920 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de 23 920 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000€ sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-400

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant de 18 255,30 €, au titre des contrats de parrainage répartis conformément au tableau joint en annexe, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle 2009 de 336 633,60 € accordée à l'Agence de Services et de Paiements (ASP) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-401

sur l'agriculture : appui aux filières CPER - filières animales - investissement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 08-943 du 21 novembre 2008 comme suit :

- la subvention de 1 600 € attribuée initialement au GAEC du LASER, pour réaliser de petits investissements dans le cadre de son activité d'élevage est transférée au GAEC de la Bernudière, nouvelle dénomination sociale du GAEC ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-402

sur l'agriculture : appui aux filières CPER – filières animales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières CPER » de 4 549 000 € votée en 2008, un dossier « AE Appui aux filières » d'un montant de 253 690 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* *Filières bovine et ovine*

- 15 000 € à la Fédération des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) de Basse-Normandie, pour son plan de prévention contre les maladies à forte incidence économique 2009 (secteur ovin) (taux d'aide de 80 % de la dépense pour l'appui technique collectif, 50 % pour les supports de communication, 40 % pour les frais d'analyse, dans la limite de ce forfait),

- 60 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour les réseaux de fermes de référence 2009, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 103 139 €,

- 15 000 € à la Fédération des Groupements de Défense Sanitaire (FRGDS) de Basse-Normandie, pour les aides aux analyses dans le cadre du programme régional d'appui aux producteurs fermiers 2009 (taux d'aide de 40 % des dépenses, dans la limite de ce forfait),

- 10 000 € à OVINS 27, pour le développement de circuits courts de commercialisation de la viande ovine 2009, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 43 800 €,

- 36 300 € à AGRIAL, pour l'appui technique individuel 2009 aux éleveurs bovins – volet adaptation aux marchés (forfait de 300 % par ferme suivie en Basse-Normandie),

- 13 800 € à OPVN, pour l'appui technique individuel 2009 aux éleveurs bovins – volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie),

- 6 000 € à OVINS 27, pour l'appui technique individuel aux éleveurs ovins 2009 – volets adaptation aux marchés et amélioration génétique (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie),

- 2 100 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, pour l'appui technique individuel aux éleveurs ovins 2009 – volet amélioration génétique (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie),

- 3 900 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, pour l'appui technique individuel aux éleveurs ovins 2009 – volets adaptation aux marchés et amélioration génétique (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie),

** Filière porcine*

- 2 900 € à l'Union Normande des Groupements de Producteurs Porcins (UNGP), pour l'action de maîtrise sanitaire des saisies en abattoir 2009, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 5 800 €,

- 11 960 € à divers groupements, pour les audits d'ambiance et sanitaires, conformément au tableau joint en annexe 1,

- 10 500 € à l'ARIP normande, pour l'appui technique collectif 2009 sur le volet environnemental, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 13 200 €,

** Filières avicole et cunicole*

- 8 000 € à Avi-Normandie, pour l'animation technique, la coordination et la collecte de références 2009 (taux d'aide de 100 % de la dépense pour l'animation, 50 % pour les supports de communication, dans la limite de ce forfait),

- 9 000 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Orne, pour la collecte de références 2009 (forfait de 300 € par ferme suivie),

- 3 000 € à la chambre Départementale d'Agriculture de la Manche, pour la collecte de références 2009 (forfait de 300 € par ferme suivie),

- 8 230 € à Cuninormandie, pour son programme de communication de lapins certifiés 2009 sur la base de dépenses subventionnables fixées à 11 600 € (taux d'aide de 80 % de la dépense pour l'animation en magasins, 50 % pour les supports de communication),

** Inter-filières*

- 18 000 € au CIRLVBN, pour l'accompagnement 2009 des éleveurs dans la conception et l'adaptation des bâtiments d'élevage bovins et ovins (prise en charge des frais d'animation à 50 % à hauteur de 0,775 ETP et des frais annexes à 25 % dans la limite de ce forfait),

- 20 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour une action 2009 sur l'organisation du travail et l'attractivité de l'emploi en élevage (prise en charge des frais d'animation à 50 % à hauteur de 1,03 ETP) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées par action, sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe 2,

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire,
- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-403

sur l'agriculture : appui aux filières CPER – filières végétales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appui aux filières CPER » de 4 549 000 € votée en 2008, un dossier « AE Appui aux filières » d'un montant de 391 362 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

sur l'Axe 1

* pour les essais et expérimentations légumiers 2009, conformément à l'annexe 1

- 186 000 € au SILEBAN,

* pour les essais et expérimentations horticoles 2009, conformément à l'annexe 2

- 86 664 € au SILEBAN,

* pour son programme d'expérimentations pommes de terres-oignons 2009, conformément à l'annexe 3

- 19 729 € à la Chambre Départementale d'Agriculture du Calvados,

* pour leur participation à l'étude 2009 sur la recherche des références en production de pommes à cidre biologique en Normandie, conformément à l'annexe 4

- 10 965 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,

- 924 € au Groupement Régional d'Agriculture Bidogique de Basse-Normandie,

- 1 188 € à la FREDON de Basse-Normandie,

- 2 640 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de Seine-Maritime,

- 3 747 € à l'Institut Français des Productions Cidricoles,

* pour une étude sur la maîtrise du risque phénols volatils en cidrerie – programme 2009, conformément à l'annexe 4

- 4 875 € à l'Institut Français de Productions Cidricoles,

- 7 625 € à l'Association de Recherche Appliquée à la transformation Cidricole (ARAC),

* pour la mise au point d'une distillation pilote du Calvados – programme 2009, conformément à l'annexe 4

- 12 950 € à l'Interprofession Des Appellations Cidricoles (IDAC),

☐ sur l'Axe 2

*à l'Association Horti-Pépi, conformément à l'annexe 2

- 10 000 € pour le soutien à la cellule de services pour l'année 2009,
- 35 000 € pour les actions collectives de promotion-communication 2009

*à l'Association Régionale Pommes de Terre de Basse-Normandie, conformément à l'annexe 3

- 5 330 € pour le développement d'une démarche IGP pommes de terre de Basse-Normandie en 2009 ;

*à l'Interprofession Des Appellations Cidricoles (IDAC), conformément à l'annexe 4

- 3 725 € pour le suivi aval 2009 de la qualité des cidres AOC Pays d'Auge et poirés AOC Domfront ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées par action, essai ou étude, sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément aux tableaux joints en annexe,

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée sur demande écrite du bénéficiaire,
- . un acompte éventuel de 25 % au maximum sur présentation de pièces justifiant que plus de la moitié des frais relatifs à l'action, a été engagé par le bénéficiaire,
- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions d'attribution correspondantes, jointes en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-404

sur l'agriculture : filière équine Hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière équine hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AP Filière équine », d'un montant de 37 428 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région un montant total de 37 428 €, à divers bénéficiaires, sur la base des taux et dépenses éligibles, figurant dans le tableau joint en annexe,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-405

sur l'agriculture : filière équine Hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine hors CPER » de 1 300 000 € votée en 2009, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 174 000 € dont 20 000 € pour le dossier « Réseau des régions européennes du cheval » (les principaux postes de dépenses de la manifestation étant des frais d'interprétariat, la réservation de bus, le défraiement d'intervenants, des repas et l'hébergement) ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- un montant total de subventions de 134 000 € à divers bénéficiaires, pour les dossiers mentionnés dans le tableau joint en annexe ;

- 20 000 € à Deauville Sports Equestres, en complément des 5 000 € accordés par délibération n° 09-185 du 20 mars 2009, pour l'organisation d'une épreuve du Grand National 2009, le nouveau montant subventionnable étant de 155 000 € ;

- de modifier la délibération n° 09-185 du 20 mars 2009 comme suit :

- le montant de la dépense subventionnable relative à l'organisation des journées internationales de l'Attelage par l'Association le Carrossier Normand, est ramené à **64 880 €** au lieu de 104 050 € ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, les participations de la Région seront réduites au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-406

sur l'agriculture : filière équine CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière équine - CPER » de 1 960 000 € votée en 2008, un dossier « AE Filière équine », d'un montant de 194 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 194 500 € à divers bénéficiaires, pour les dossiers mentionnés dans le tableau joint en annexe 1 ;

- de prévoir la modalités de paiement suivante :

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention correspondante jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-407

sur l'agriculture : compétitivité filière bois CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Compétitivité de la filière bois - CPER » de 170 000 € votée en 2008, un dossier « AP - Compétitivité filière bois » d'un montant de 1 084,90 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget la Région, une subvention de 1 084,90 € à Benoît BOCHET, pour l'achat d'un tirfor, de matériels d'abattage et d'élagage et de matériels de sécurité, soit 30 % d'une dépense subventionnable fixée à 3 019 € HT, pour les matériels mécaniques, et 20 % d'une dépense subventionnable fixée à 896 € HT, pour les équipements de sécurité ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,
- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-408

**sur l'agriculture : compétitivité filière bois CPER – filières végétales hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 09-187 du 20 mars 2009 comme suit :

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- ▶ une avance représentant **70 %** (et non 50 %) de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

les autres modalités restant inchangées ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention n° 2009-AGRI-47 joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-409

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 645 000 € votée en 2009, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 14 953,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 4 000 € à l'Association « Foire à l'Andouille de Vire et Produits du Terroir », pour l'édition 2009 de la Foire à l'Andouille et Produits du Terroir, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 36 679 € TTC,

- 10 953,50 € à INPACT Basse-Normandie, pour le projet « Journées d'information sur le thème de l'autonomie en protéines des exploitations », sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 21 907 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-410

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche CPER - investissement - investissements à bord des navires de pêche

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche CPER » de 698 000 € votée en 2008, un dossier « Aide aux investissements à bord des navires de pêche » d'un montant de 1 507,50 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements à bord des navires de pêche, une subvention de 1 507,50 € à M. Philippe BRNAK – Navire « PEPEE », soit 7,5 % de la dépense prévisionnelle de 20 100 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables précités,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires,

- dans le cas où les montants des dépenses réalisées seraient inférieurs à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-411

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche HCPER - investissement - installation des jeunes pêcheurs

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche hors CPER » de 590 000 € votée en 2009, un dossier « Installation des jeunes pêcheurs » d'un montant de 20 625 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, les subventions suivantes :

- 9 375 € à M. Sloam DELARETTE – Navire « PICARDIE », soit 3,75 % de la dépense prévisionnelle de 250 000 €,

- 11 250 € à M. Jean Philippe HEUZE - Navire « PHILCATHANE », soit 3,75 % de la dépense prévisionnelle de 300 000 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- la totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-412

sur la pêche et les cultures marines : dispositifs d'aides aux coopératives et organisations professionnelles - aide pour COPEPORT MAREE OPBN

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

M. SOUBIEN, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière Pêche hors CPER » de 590 000 € votée en 2009, un dossier « Appui aux coopératives et organisations de producteurs » d'un montant de 250 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à COPEPORT MAREE OPBN, une avance remboursable de 250 000 €, assujettie à la mise en oeuvre d'un plan de restructuration de COPEPORT MAREE OPBN ;

- de prévoir les modalités de paiement et de remboursement suivantes :

- cette avance remboursable sera versée en une seule fois à COPEPORT MAREE OPBN sur demande écrite du bénéficiaire,

- les remboursements interviendront selon l'échéancier suivant :

- 1^{er} remboursement au 1^{er} juin 2010, d'un montant de 75 000 €, soit 30 % de l'avance remboursable,
- 2^{ème} remboursement au 1^{er} juin 2011, d'un montant de 75 000 €, soit 30 % de l'avance remboursable,
- 3^{ème} remboursement au 1^{er} juin 2012, d'un montant de 100 000 €, soit 40 % de l'avance remboursable ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-413

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche Hors CPER - promotion - qualité - valorisation des produits de la pêche

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 09-303 du 24 avril 2009 comme suit :

- la subvention de 110 000 € accordée au groupement NORMANDIE FRAICHEUR MER pour son programme annuel 2009 d'actions de qualité et valorisation, est attribuée sur la base d'une dépense subventionnable fixée à **307 690 € HT** et non de 297 048 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la nouvelle convention correspondante, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-414

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche Hors CPER - fonctionnement -
Promotion - Qualité - valorisation des produits de la pêche**

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche-hors CPER » de 517 000 € votée en 2009, un montant de 38 500 € pour le dossier « Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche » ;
- d'attribuer une subvention de 38 500 € à COPEPORT MAREE OPBN sur la base d'une dépense prévisionnelle de 55 000 € HT, conformément à l'annexe jointe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - un premier acompte de 50 % sera versé à la signature de la convention, sur demande écrite du bénéficiaire,
 - le solde, sur présentation d'un bilan qualitatif des actions 2009, d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et des dépenses 2009, ainsi que des justificatifs ayant permis leur élaboration. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région serait réduite au prorata ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-415

sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER - Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche - manifestations

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière pêche » de 517 000 € votée en 2009, un dossier « Actions de Promotion, Qualité et Valorisation des produits de la pêche » d'un montant de 20 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et de l'assistance technique qualité, une subvention de 20 000 € à la Commune de Port-en-Bessin-Huppain, pour l'organisation les 7 et 8 novembre 2009, de la manifestation « Le goût du large, fête de la coquille Saint-Jacques et des produits de la pêche, festival de chants de marins et forum des métiers de la pêche - édition 2009 », sur la base d'une dépense prévisionnelle de 85 150 € TTC ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier acompte de 50 % sera versé sur demande écrite du bénéficiaire,
- le solde sur présentation d'un bilan de la manifestation 2009, d'un état récapitulatif des dépenses ainsi que des justificatifs ayant permis leur élaboration,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-416

sur la pêche et les cultures marines : filière cultures marines Hors CPER - investissement - investissements productifs dans l'aquaculture

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Filière cultures marines - hors CPER » de 1 425 000 € votée en 2009, un dossier « Investissements productifs dans l'aquaculture » d'un montant de 28 311,67 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre des investissements productifs en aquaculture, un montant total de subventions de 28 311,67 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- les aides sont accordées sur la base de 15 % du montant Hors Taxes des dépenses éligibles,

- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-417

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 070 000 € votée en 2009, un montant global de 177255,80 € dont :

- 170 555,80 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale »,
- 6 700 € pour le dossier « FACIT » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

* au titre de l'Ingénierie Territoriale

- 170 555,80 € conformément aux annexes 1 et 2,

* au titre du FACIT

- 6 700 € conformément à l'annexe 3,

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2009 pour l'Office de Tourisme et Pays d'Accueil du Pré-Bocage, l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, l'Association Tourisme en Pays d'Auge, l'Association Tourisme en Bocage Virois, l'Office de Tourisme de la Suisse Normande, Pays d'Auge Expansion, le Syndicat Intercommunal du Pays d'Art et d'Histoire Bricquebec - Saint-Sauveur-le-Vicomte - Valognes, le Syndicat Intercommunal pour le Développement du Territoire du Perche Ornaï, l'Association Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel,

- 31 janvier 2009 pour le Syndicat Mixte du Val de Vire,

- 14 mars 2009 pour l'Association « Tourisme en Bocage Virois » pour la subvention « Cafés de Pays »,

- 3 avril 2009 pour l'EURL HOTEL POULET-MALASSIS,

- 5 mai 2009 pour la SARL COSITEL,

- 23 mai 2009 pour l'Office de Tourisme du Pays de Falaise pour la subvention « Cafés de Pays » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-418

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 550 000 € votée en 2009, un montant de 37 835 € pour le dossier « Projets Territoriaux,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 430 000 € votée en 2009, un montant global de 60 000 € dont :

- . 30 000 € pour le dossier « Projets territoriaux»,
- . 30 000 € pour le dossier « Cheval »,

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région

Au titre des projets territoriaux

→ Pour l'opération « Mémoire Locale du Bessin »

- 8 855 € à la Communauté de Communes de Trévières, pour une dépense subventionnable de 25 300 €,

- 6 842,50 € à la Communauté de Communes Bessin Sallés et Mer, pour une dépense subventionnable de 19 550 €,

- 10 062,50 € à Isigny Grandcamp Intercom, pour une dépense subventionnable de 28 750 €,

- 12 075 € à la Communauté de Communes d'Orival, pour une dépense subventionnable de 34 500 € ;

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 30 000 € à l'Association Loisirs Accueil Orne pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 437 000 €,

- 30 000 € à l'Association pour le Développement et le Rayonnement du Haras du Pin, pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 93 852,10 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

pour les dossiers d'investissement

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les dossiers suivants :

- Association Loisirs Accueil Orne,
- Association pour le Développement et le Rayonnement du Haras du Pin ;

- de compléter la délibération n° 08-220 du 21 mars 2008 comme suit :

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour le dossier de l'EARL MAERTENS, afin de prendre en compte les factures à compter du 20 mars 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-419

**sur les finances : modification concernant la régie de recettes « Cart’@too » constituée
auprès de la Région Basse-Normandie**

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l’Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, Mmes COUSIN,
LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes GOBERT, FERET, BASSOT (pouvoir à
M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier l'arrêté portant institution de la régie de recettes « Cart'@too » en la transformant en régie de recettes et d'avances et en élargissant les modes d'encaissement comme suit :

→ **l'article 1** : « Il est institué une régie de recettes auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart@too. »,

est remplacé par l'article suivant :

« Il est institué une régie de recettes et d'avances auprès de la Région Basse-Normandie pour l'encaissement des droits d'inscription pour l'obtention de la Cart@too et la prise en charge des frais bancaires liés aux opérations d'encaissement »,

→ **l'article 4** : « Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Chèques bancaires, postaux ou assimilés,
2. Numéraire.»

est remplacé par l'article suivant :

« Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Chèques bancaires, postaux ou assimilés,
2. Numéraire,
3. Carte bancaire.

→ **un nouvel article est ajouté** : « **Aucune avance n'est consentie au régisseur.** »

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-420

sur le patrimoine : syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel - fixation d'un loyer

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, MM. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes GOBERT, FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAU, CAUCHY, MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer le loyer annuel des bureaux sis à Ardevon (50), dans l'enceinte du Prieuré, à 72 000 € TTC ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-421

sur le personnel de la Région : subvention 2009 attribuée à l'Association Sportive du Personnel

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur les chapitres 930, 932 et 933 du Budget de la Région, une subvention de 21 300 € à l'Association Sportive du personnel, pour ses activités 2009, conformément à l'annexe financière jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-422

sur la Direction des Bâtiments Régionaux : développement durable - Agenda 21 - autorisation de signature d'une convention de prestation de service relative à l'ouverture et à la gestion d'un compte au titre du registre national des certificats d'économies d'énergie (CEE)

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer :

- une convention d'ouverture et de gestion d'un compte au registre national des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), dans le cadre de la mise en oeuvre de l'agenda 21 régional, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision ;

- d'imputer les dépenses correspondantes liées à l'ouverture du compte (57,41 € TTC) et à l'enregistrement des CEE successifs (19,73 € TTC/million de kwh Cumac) sur le chapitre 930 du Budget Primitif de la Région.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-423

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, un montant total de subventions de 18 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Amavada	Réalisation d'outils de communication pour le spectacle l'odyssée des Musteignes	1 000 €
Centre des Arts du Cirque de Basse-Normandie	Organisation de la manifestation Effets mer le 13 juillet 2009	5 000 €
Association Normandie Mémoire	Réalisation de 70 000 exemplaires du calendrier des manifestations et cérémonies liées au 65 ^{ème} anniversaire du Débarquement	5 000 €
Association Roc en Baie	8 ^{ème} édition du Festival Papillons de Nuit les 29, 30 et 31 mai 2009 à Saint Laurent de Cuves	7 500 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-424

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Mauna Kea Surf Club	10 ^{ème} édition Festival de la Glisse les 26, 27 et 28 juin 2009 à Agon Coutainville	3 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-425

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, un montant total de subventions de 1 500 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association des Anciens Combattants de Laugrune sur Mer (14)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Union Nationale des Combattants de Saint Germain des Vaux (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
FNACA des Anciens Combattants de Saint Martin aux Chartrains	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-426

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre des opérations d'animation locale, un montant total de subventions de 1 500 € réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Fédération Départementale des Artisans Boulangers de la Manche	Fête du Pain du 15 au 17 mai 2009 à Flers	500 €
Association Jubilé du Lac	Festivités organisées dans le cadre du 50 ^{ème} anniversaire de la mise en eau du lac de Rabodanges les 5 et 6 septembre 2009	1 000 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour le dossier de la Fédération Départementale des Artisans Boulangers de la Manche ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-427

sur l'exercice des mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Mme GOBERT, MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, AMELINE, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. DESCHAMPS, TOURET, Mmes FERET, LEMAUX, CAUCHY, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), MM. LEFRANC, DENIAUD, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer le mandat spécial repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-428

sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration du lycée « Louis Liard » à Falaise

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour siéger au Conseil d'Administration du lycée
« Louis Liard » à Falaise :

- M. Vincent LOUVET, suppléant, en remplacement de Mme Marie-Rose KORO,
- M. Laurent SODINI, restant titulaire.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-429

**sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration de l'Association
« Peindre en Normandie »**

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO,
Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS,
MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT
(pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC,
Mme COUSIN, M. PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Mme Pascale CAUCHY, pour représenter le Conseil Régional au sein du Conseil d'Administration de l'Association « Peindre en Normandie », en remplacement de Mme Marie-Rose KORO.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-430

sur la représentation du Conseil Régional : Comité de Pilotage (COPIL) des sites Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et de ses affluents » et « Bocage et vergers du Sud Pays d'Auge »

Réunion du VENDREDI 29 MAI 2009

Réunie le vendredi 29 mai 2009, à partir de 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Mme GOBERT,

Sont présents :

MM. SOUBIEN, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes PAUL, LOWY, LAFAY, BIHEL, M. DENIAUD, Mme LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER,

Sont excusés :

MM. BEAUVAIS, DESCHAMPS, TOURRET, Mmes FERET, BASSOT (pouvoir à M. DIGARD), LEMAUX, CAUCHY, AMELINE, MM. DIGARD, LEFRANC, Mme COUSIN, M. PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Mme Sonia LAFAY, suppléante, pour représenter M. le Président du Conseil Régional, en tant que de besoin, au Comité de Pilotage (COFIL) des sites Natura 2000 « Haute Vallée de l'Orne et des affluents » et « Bocage et vergers du Sud Pays d'Auge ».

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR